

PROGRAMME DE FORMATION

Formation Diagnostic Technique Immobilier

MODULE AMIANTE SOUS SECTION 4

OPERATEUR DE CHANTIER

V122024

Responsable Formation : M. MARTINEZ Stéphane



PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION ET PRÉREQUIS

● A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

L'apprenant doit être :

- attiré par le milieu du diagnostic immobilier et de l'expertise en bâtiment,
- être autonome, organisé et dynamique,
- être désireux d'intégrer un marché en pleine croissance,
- d'avoir la ferme volonté de réussir et vous avez un tempérament commercial.



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (pour toutes informations veuillez contactez le secrétariat au 04.67.50.50.58).

● NIVEAU MINIMUM EXIGÉ

Prérequis général soit : connaissances du bâtiment.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

● OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation vous permet d'identifier la réglementation en vigueur, de reconnaître une situation dangereuse et de réagir en conséquence pour assurer la sécurité.

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Mise en œuvre de l'organisation d'une intervention de sa préparation à son repli et au traitement des déchets ;
- Mise en œuvre de l'organisation et réalisation des travaux, conformément au mode opératoire ;
- Préservation de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celle des autres personnes concernées, tout en préservant l'environnement ;
- Alerte de sa hiérarchie lors de toute situation anormale afin que chacun contribue à la sécurité du chantier.

● CONTEXTE

Depuis le 01/01/2012, tout salarié affecté à des travaux de retrait ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante, doit avoir reçu une formation préalable à la prévention du risque Amiante, avant toute première intervention pouvant exposer à l'amiante.

● NATURE D'ACTION DE FORMATION

Développement des compétences - Perfectionnement technique et des connaissances.

CONTENU DE LA FORMATION

BLOC 1 : Connaître le risque amiante et la réglementation afférente le concernant.

1.1. Identifier le danger amiante :

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes.
- Effet synergique du tabagisme.
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante.

1.2. Dans le cadre de ses interventions, repérer les exigences au regard de la réglementation « travail », « environnement » et « transport » et leurs évolutions :

- Interdiction de l'amiante et prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur, coactivité...).
- Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale à la fiche d'expositions et à l'attestation d'exposition remise lors du départ de l'entreprise.
- Droits individuels et collectifs : droit de retrait en cas de danger grave et imminent.
- Rôle des représentants du personnel.
- Prérogatives de l'inspection du travail.
- Elimination des déchets.

BLOC 2 : Appliquer les mesures de prévention.

2.1. Appliquer les mesures de protection collectives :

- Opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.
- Méthodes de travail et procédures opératoires recommandées par l'encadrement et adaptées à la protection des travailleurs de l'environnement.

2.2. Appliquer les mesures de protections individuelles :

- Equipements de protection individuelle : leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de

port en continu recommandées, leur utilisation selon les consignes établies, les opérations de vérification, entretien, maintenance.

- Durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés.

2.3. Appliquer les procédures de travail recommandées, le mode opératoire et les procédures de contrôle :

- Procédures recommandées pour l'intervention sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Mode opératoire et procédures associées spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la réalisation, la restitution des zones de travail.
- Procédures de contrôle en cours d'intervention.

BLOC 3 : Participer à la démarche de prévention de l'entreprise :

3.1. Signaler les situations dangereuses, et informer l'encadrement :

- Détection de dysfonctionnements des MPC, EPI.
- Procédures de remontée de remontées des informations.
- -Alerte du personnel d'encadrement si présence suspectée d'amiante.

3.2. Savoir réagir face à une situation anormale :

- Conduite à tenir en cas de situations d'urgence et/ou anormales.
- Procédures d'alerte du responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.

3.3. Participer à l'amélioration des conditions de travail :

- Partage des pratiques avec l'équipe de travail.
- Pistes d'amélioration.

PRÉSENTATION CAMILLE PELEMAN :

Formateur aux métiers des diagnostics immobiliers : FDTI Saint Jean de Védas (34430)

M. PELEMAN est formateur intervenant spécialisé en prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4 (INRS Paris) chez FDTI, et co-dirigeant chez DEA – Diagnostiqueurs et Experts Associés sur Ales.

Monsieur Peleman est également Expert en Bâtiment chez Avis d'Expert.

Son expérience :

Titulaire d'un BTS Fluides, Energies et Environnement Génie Energétique et d'une Licence Professionnelle Contrôle et Expertise du Bâtiment, Monsieur PELEMAN a travaillé en tant que Diagnostiqueur Immobilier de 2007 à 2018 chez Cévennes Expertises sur Ganges et Le Vigan, puis est devenu Gérant de la SARL DEA (Diagnostiqueurs et Experts Associés) depuis 2018.

Monsieur Peleman a été formé par l'INRS de Paris en 2020 en tant que formateur en prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

● MOYENS MIS EN OEUVRES ET METHODE D'ANIMATION

- Formation en salle avec tables et chaises pour 15 personnes (2 m2 réglementaires par personne)
- Présence de supports de cours sur l'espace personnel de la plateforme Digiforma
- Présence de QCM via le logiciel Évalbox
- Présence de textes règlementaires et modèles de rapports vierges
- Tableau blanc
- Présence d'un vidéo projecteur pour diffusion support de cours annexes
- Présence d'une valise pédagogique
- Émargements sur la plateforme Digiforma pour les apprenants + formateurs
- WIFI disponible
- Présence consommables tels que café, sucre, papier toilette etc....
- Présence d'une salle d'attente pour accueil des candidats et pour attente pendant les certifications
- Présence de bureaux fermés pour les certifications

EVALUATION DE LA FORMATION/SANCTION DE LA FORMATION

- QCM en cours de formation.
- Attestation de formation amiante sous-section 4 opérateur chantier.

LES COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR TOUTES DEMANDES D'INFORMATION

Madame PARENA Laure

Adresse :

730 rue Théophraste Renaudot
34430 Saint Jean de Védas

Tel : 04 67 50 50 58

Mail : lparena@fdti.fr

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

● **LA DUREE TOTALE DE LA FORMATION :**

Durée de la formation : 2 jours (14 heures)

● **DEBUT ET FIN DE L'ACTION :**

A définir

● **LES HORAIRES :**

8h30 / 12h00 et 13h30 / 17h00

● **LE LIEU**

A définir

● **ORGANISATION FORMATION :**

Il s'agit d'une formation continue en présentiel.

● **TAILLE DU GROUPE :**

Entre 5 et 12 stagiaires.